

L'ajournement

Si des critères de ce genre ne sont pas retenus, nous verrons des débouchés s'envoler, la possibilité de créer des emplois disparaître et les Terre-Neuviens, qui vient bien loin du centre, mais qui sont quand même aussi fiers que n'importe qui d'être Canadiens, auront encore plus le sentiment que le pays les abandonne à leur sort.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aimerais conclure un marché avec le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin). Je peux l'aider à vaincre sa crise d'anxiété, s'il me garantit qu'il ne soulèvera plus de craintes inutiles chez les habitants de Terre-Neuve.

Au nom de la ministre, je peux lui donner l'assurance qu'il voulait. Aucun marché n'a été conclu. Aucune option n'a été éliminée en ce qui concerne l'avenir de cette raffinerie. Toutes les possibilités demeurent. Le député se rendra compte, étant un représentant fort averti, qu'il serait mal à propos de parler en détail des différentes possibilités. Ces questions sont la responsabilité de ceux qui devront prendre la décision finale, mais toutes les possibilités demeurent. Rien n'est exclu.

Pour la deuxième partie de notre marché, le député devrait relire sa question et il s'apercevrait qu'il a essayé de lier, d'une façon ou d'une autre, l'avenir de la raffinerie à celui des gisements de Hibernia. Je dirais clairement, conformément aux déclarations qu'a faites fréquemment la ministre, que cela n'a aucun rapport et n'aura aucune influence sur les différentes options de Terre-Neuve en ce qui concerne Hibernia. En fait, comme la ministre l'a dit, il est clair que Terre-Neuve aura le droit de préférence en ce qui concerne la production de pétrole en mer, comme le prévoit l'accord de l'Atlantique. Cet accord, par lui-même, fait que les intérêts de Terre-Neuve seront toujours protégés.

Je suis convaincu que le député voudra faire sa part de ce petit marché que nous venons de conclure, en s'assurant que ses électeurs sont informés que les divers représentants de Terre-Neuve à la Chambre des communes s'occupent bien de la province, et qu'aucun marché ne sera conclu qui nuise aux intérêts à long terme de Terre-Neuve.

LES CHEMINS DE FER—L'ATLANTIQUE LIMITÉE—ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour parler de l'intention qu'a le gouvernement de rétablir le service de l'Atlantique Limitée dans les Maritimes et le Haut-Canada. Le parti conservateur s'est engagé à rétablir ce service avant les dernières élections. Je suis absolument ravi et extrêmement fier que le gouvernement vienne de prendre la décision de rétablir le service à partir du 1^{er} juin. Cette décision montre bien qu'il a à cœur de tenir ses promesses. C'est un des nombreux engagements que le parti progressiste conservateur avait pris avant les dernières élections, avant d'accéder au pouvoir, et qu'il a tenus très rapidement. Il mérite des félicitations pour cela.

• (1815)

De nombreux habitants de la région des Maritimes, qui pourront de nouveau profiter de ce train pour se rendre de Halifax à Montréal en passant par Sain-Jean, nous ont fait certaines observations. Nous devons absolument faire en sorte que ce train soit utilisé de la façon la plus intensive possible. A ce sujet, je voudrais attirer l'attention du ministre, par l'intermédiaire du secrétaire parlementaire, sur deux points précis et une question d'ordre général.

Une des questions précises dont je voudrais parler, c'est le fait que VIA Rail a, semble-t-il, l'intention de n'employer au début que trois agents à la gare de Saint-Jean. Quand on a interrompu le service ferroviaire, il y avait sept agents s'occupant des voyageurs, certains d'entre eux étant aussi préposés aux bagages. Cette situation pose un problème évident. Pour que le service soit utilisé à plein et au mieux, il faut naturellement que le personnel soit suffisant pour que le train parte à l'heure. Il ne faut pas que les voyageurs aient à se plaindre des lacunes du service au guichet. Il importe qu'ils puissent acheter leur billet facilement. Il ne faut pas que VIA Rail donne l'impression que le service laisse à désirer et décourage ainsi les usagers potentiels. C'est le point essentiel que je voudrais souligner ce soir. Je demande au ministre de s'intéresser au nombre de postes qui seront créés à la gare de VIA Rail à Saint-Jean, pour faire en sorte que le personnel soit en mesure de répondre aux besoins.

Deuxièmement, il n'y aura personne apparemment dans le wagon des bagages entre certaines gares, par exemple entre Saint-Jean et Moncton. Il s'ensuit que les voyageurs qui prendront le train à Sussex, qui est une gare importante dans la circonscription de Fundy-Royal, ne pourront pas remettre leurs bagages à la consigne. Ils seront obligés de les prendre avec eux dans leur wagon, qu'ils aient une place assise ou une couchette. Ce sera extrêmement malcommode pour un grand nombre de gens.

Il est essentiel que la voiture des bagages soit accessible à tous les endroits où le train s'arrêtera, pour que les voyageurs n'aient pas à subir cet inconvénient et qu'ils ne soient pas tentés ainsi de renoncer à prendre ce train. Après tout, si le nombre des voyageurs baisse, il s'en trouvera pour dire que ce service est inutile et qu'il n'aurait jamais dû être rétabli. Nous ne devons donc rien négliger pour nous assurer que les voyageurs sont bien servis.

Par ailleurs, il faudra rénover le matériel. Celui-ci date en grande partie d'une trentaine d'années. Quand le gouvernement a annoncé son intention de rétablir le service, il s'est engagé à aider financièrement à la remise en état des vieux wagons et au remplacement des vieilles locomotives. Ainsi, il entend dépenser plus de 3 millions de dollars pour reconditionner les voitures et les locomotives du réseau de l'Atlantique, ainsi que de 6 à 7 millions de dollars pour moderniser les voies et les gares. Or, il faut remplacer le matériel.